Thème 3 - Histoire - Françaises et Français dans une République repensée	
Chapitre 1	**Refonder la République 1944-1946**
Problématique	*Quelle République mettre en place après la Libération ?*
A.	Refonder la République
B.	Redéfinir la démocratie
Chapitre 2	**La Vème République**
Problématique	*Quelles sont les caractéristiques de la Vème République ?*
A.	La fin de la IVème République et la crise algérienne
B.	La Vème République
C.	Alternances et cohabitations
Rappel géo	***La construction européenne***
Problématique	*Comment et pourquoi le projet européen est-il mis en œuvre ?*
A.	Les débuts de la construction européenne
B.	De la CEE à l'UE
C.	Les défis de l'UE
Chapitre 3	**Femmes et hommes dans la société française**
Problématique	*Quelles transformations décisives la société française connaît-elle entre les années 1950 et 1980 ?*
A.	Une société qui évolue
B.	Une nouvelle société ?
C.	Les réponses politiques

Chapitre 1 - Refonder la République (1944-1946)

Quelle République mettre en place après la Libération ?

A. REFONDER LA RÉPUBLIQUE

Libérer la France

Le territoire français commence à être libéré de l'occupation allemande à partir de juin 1944, lors du débarquement des troupes alliées (américaines, britanniques et canadiennes) en Normandie. Durant le conflit, des tensions existent entre le général de Gaulle et les gouvernements américain et britannique. Même si ces tensions se sont apaisées, il n'est toujours pas considéré comme le représentant légitime de la France. D'ailleurs, le général n'a été informé du débarquement que deux jours avant l'opération.

En février 1945, le territoire est majoritairement libéré. Les Forces françaises intérieures (FFI) se sont jointes aux troupes alliées. La dernière ville française libérée est Saint-Nazaire le 11 mai 1945, trois jours après la capitulation allemande.

Pour de Gaulle, la représentation légale et légitime du peuple français est incarnée dans le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) créé le 3 juin 1944. De Gaulle souhaite au plus vite installer le GPRF sur le territoire national. Il s'agit de s'imposer face aux alliés, aux résistants, notamment communistes, tout en évitant à la fois d'entraver l'action militaire des alliés et de déclencher une guerre civile entre Français. Les succès militaires des FFI participent notamment à la légitimation du pouvoir gaulliste. Le GPRF s'installe au pouvoir en août 1944.

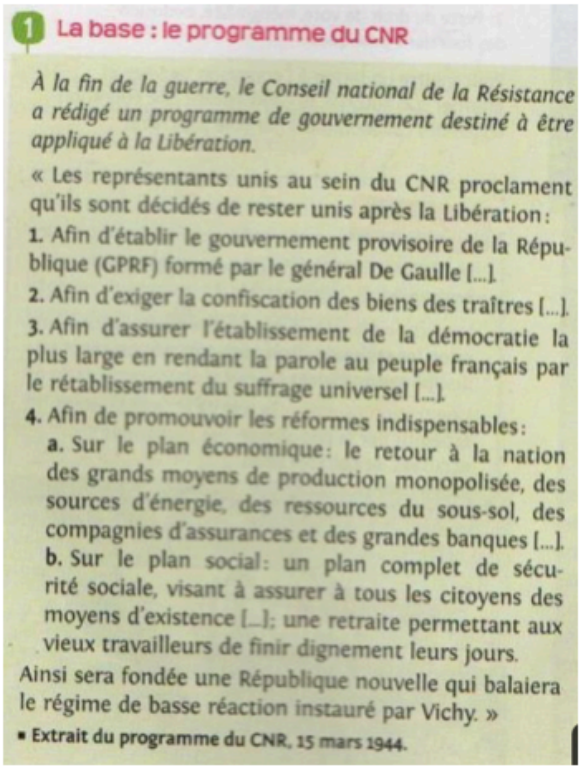

1 La base : le programme du CNR

À la fin de la guerre, le Conseil national de la Résistance a rédigé un programme de gouvernement destiné à être appliqué à la Libération.

« Les représentants unis au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés de rester unis après la Libération :

1. Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République (GPRF) formé par le général De Gaulle [...].
2. Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres [...].
3. Afin d'assurer l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel [...].
4. Afin de promouvoir les réformes indispensables :
   a. Sur le plan économique : le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, des sources d'énergie, des ressources du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques [...].
   b. Sur le plan social : un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence [...] ; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balaiera le régime de basse réaction instauré par Vichy. »

▪ Extrait du programme du CNR, 15 mars 1944.

Questions :

1. Qui rédige le programme du CNR et quand ?

   _____

   _____

2. Compléter le tableau avec les mesures citées dans le document.

Mesures politiques	Mesures sociales	Mesures économiques

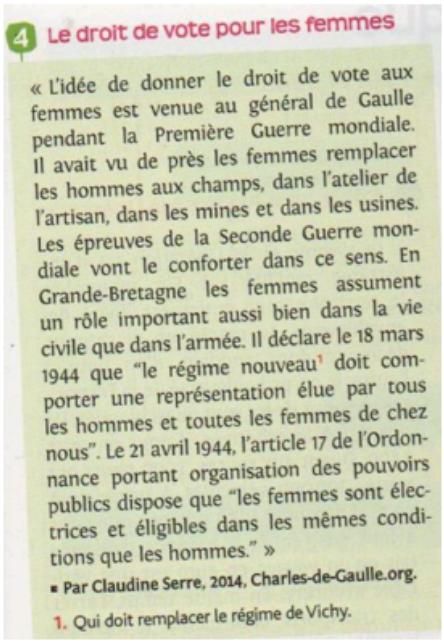

4 Le droit de vote pour les femmes

« L'idée de donner le droit de vote aux femmes est venue au général de Gaulle pendant la Première Guerre mondiale. Il avait vu de près les femmes remplacer les hommes aux champs, dans l'atelier de l'artisan, dans les mines et dans les usines. Les épreuves de la Seconde Guerre mondiale vont le conforter dans ce sens. En Grande-Bretagne les femmes assument un rôle important aussi bien dans la vie civile que dans l'armée. Il déclare le 18 mars 1944 que "le régime nouveau[1] doit comporter une représentation élue par tous les hommes et toutes les femmes de chez nous". Le 21 avril 1944, l'article 17 de l'Ordonnance portant organisation des pouvoirs publics dispose que "les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes." »

▪ Par Claudine Serre, 2014, Charles-de-Gaulle.org.

1. Qui doit remplacer le régime de Vichy.

Questions :

1. Qui accorde le droit de vote aux femmes ?

   _____

2. A quelle date ?

   _____

3. Pour quelles raisons ?

   _____

   _____

   _____

Épurer et apurer

L'épuration avait pour objectif de réparer symboliquement les préjudices et les atteintes aux victimes directes de l'occupation et de la collaboration. On distingue **deux grands types d'épuration** : celle menée sous des formes extrajudiciaires et une autre menée sous des formes judiciaires. Les acteurs de la mise en œuvre de ces deux grands types d'épuration sont les forces de résistance sur le terrain et le GPRF. On peut estimer à environ 8000 à 9000 exécutions extrajudiciaires. Les femmes ayant entretenu des relations avec l'occupant sont très souvent victimes de la vengeance populaire : on évalue à 20 000 le nombre de femmes tondues à la fin de la guerre. Elles sont accusées d'avoir « souillé » la patrie. L'épuration se fait ici purification.

L'épuration judiciaire pour de Gaulle doit avant tout être une démonstration du rétablissement de la **légalité républicaine**. Elle est confiée à des juridictions légales. Le motif retenu était le plus souvent la **trahison**. Le nombre de personnes poursuivies est très important, plus de **311 000 dossiers ouverts**. La France se situe dans le peloton de tête pour les condamnations à la peine de mort, avec **1500 à 1600 exécutées**. Les

responsables politiques du régime de Vichy sont jugés par une Haute Cour de Justice, créée le 18 novembre 1944 par le GPRF. Ainsi, Pierre Laval est condamné à la peine de mort, Philippe Pétain également mais sa peine est commuée en raison de son âge.

Rétablir la République

Le GPRF organise l'élection d'une Assemblée constituante en octobre 1945. L'Assemblée constituante rédige une **nouvelle Constitution** qui est **adoptée en octobre 1946**, à la suite d'un **référendum** : c'est la naissance de la IVe République. Le nouveau régime est un régime parlementaire. L'Assemblée nationale y a un rôle essentiel car elle investit le gouvernement et peut le renverser. Le président de la République, élu par le parlement, a un pouvoir faible. Or, De Gaulle, qui voulait un président fort et indépendant de l'Assemblée démissionne du gouvernement en janvier 1946. Il qualifie cette République de « régime des partis ».

B. REDÉFINIR LA DÉMOCRATIE

De la démocratie politique…

En **avril 1944** de Gaulle signe, à Alger, l'ordonnance qui accorde **le droit de vote aux femmes** et leur permet d'être éligibles comme les hommes. Elles votent aux élections municipales d'avril 1945 et à celles de l'Assemblée constituante d'octobre 1945.

Beaucoup d'ouvrages ont retenu l'histoire d'un suffrage accordé en 1944 par le général pour récompenser les **femmes de leur action dans la Résistance**. La France libre s'est, en effet, engagée à assurer l'égalité politique des deux sexes après la Libération. Mais il faut rappeler aussi, et de Gaulle lui-même le rappelle, que le suffrage universel est le produit d'une longue histoire, de plusieurs décennies de revendications.

À la démocratie sociale

Au lendemain de la guerre, **l'économie française est critique**. Donc, dès la Libération, le GPRF met en application le programme du Conseil national de la Résistance. Il met en œuvre des réformes économiques et sociales, qui prolongent celles du **Front populaire**. Le but de ces réformes est de moderniser le pays et de réorganiser la production, dans une France affaiblie économiquement (pillage des nazis, destructions, pénurie énergétique…) et démographiquement.

Dans le domaine économique, le gouvernement entreprend de nombreuses **nationalisations** dans les secteurs clés comme la banque, l'énergie, le transport aérien avec Air France. Il met en place, à l'initiative de Jean Monnet, le commissariat au plan qui fixe des objectifs de production. Les entreprises ayant collaboré avec l'Allemagne, comme Renault, sont également nationalisées.

Dans le domaine social, il crée la sécurité sociale qui protège les salariés. Ainsi, elle garantit une protection face aux risques de la vie (maladie, vieillesse) et fonctionne sur le principe de la solidarité nationale grâce aux cotisations des salariés et des entreprises. On parle de **l'État-providence**, c'est-à-dire un État qui garantit à tous le progrès social.

Etat providence	
Régime parlementaire	
CNR	
GPRF	
Nationalisation	

Chapitre 2 - La Vème République

Quelles sont les caractéristiques de la Vème République ?

A. La fin de la IVème République et la crise algérienne

La IVe République disparaît peu de temps après sa naissance du fait de ses difficultés à se stabiliser et à gérer la décolonisation. **La Ve République qui lui succède a été conçue par et pour le général de Gaulle**, qui en est le premier président. Après onze ans de présidence, le régime survit à son créateur en faisant preuve d'une souplesse et d'une adaptation aux changements dans la société.

Empêtrée dans les guerres de décolonisation (guerre d'Indochine puis guerre d'Algérie) et dans l'instabilité parlementaire, la IVe République favorise le retour au pouvoir du général de Gaulle en tant que **président du Conseil**. Charles de Gaulle, retiré des affaires depuis 1946, est considéré par une majorité des Français comme l'homme qui peut mettre fin à la crise algérienne et politique.

Afin de se donner les moyens politiques de stabiliser le pouvoir, Charles de Gaulle propose l'adoption d'une nouvelle Constitution. Cette dernière est approuvée par **référendum, le 28 septembre 1958**. Le maître du jeu politique devient le président de la République. En 1962, sa place est renforcée car les Français approuvent la réforme proposée par Charles de Gaulle d'élire le président au suffrage universel direct. Chef des armées, chef de l'État, le président nomme le Premier ministre et se détache des querelles de partis qui traversaient les assemblées de la IVe République.

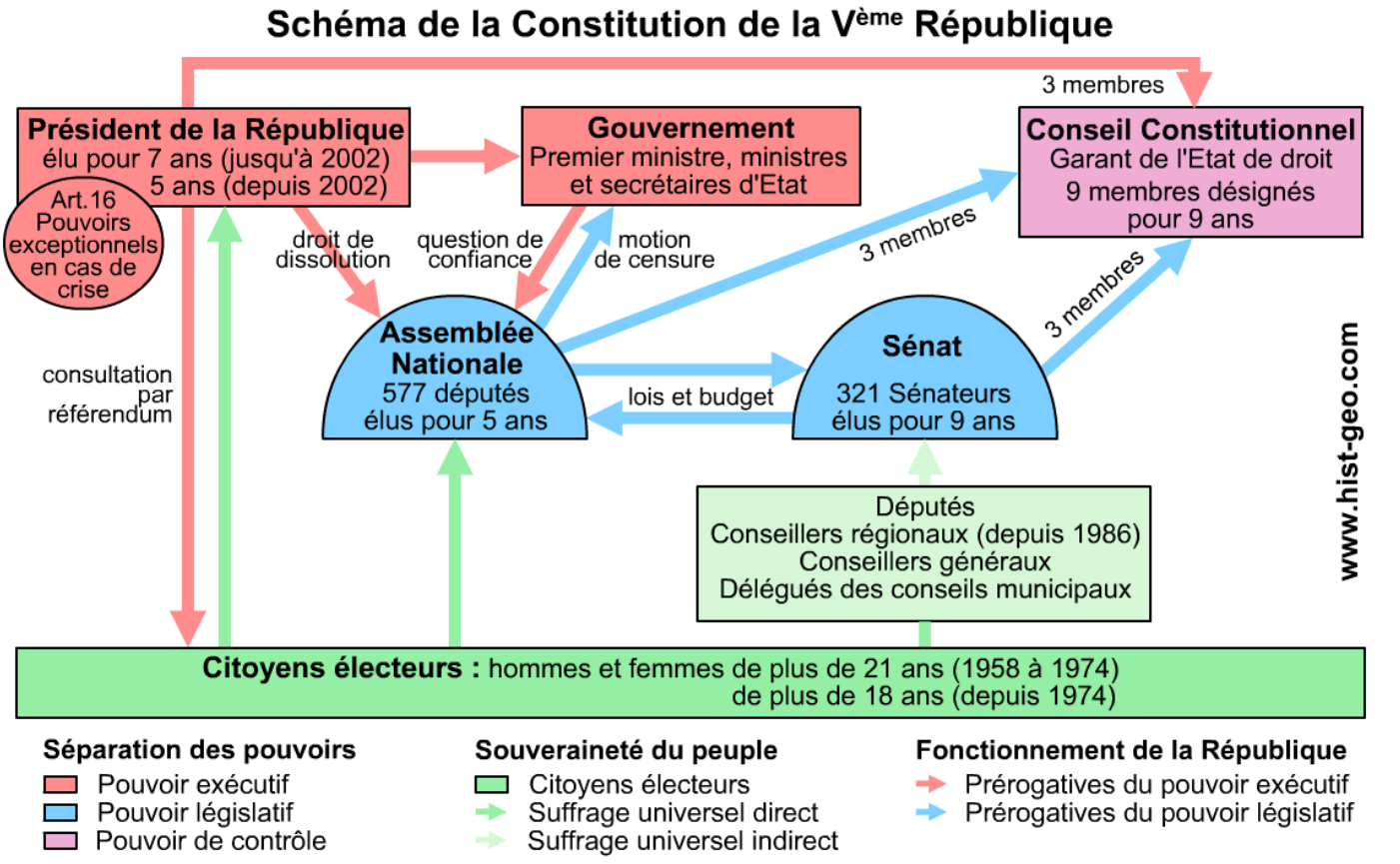

Questions :

1. Qui est le chef de l'Etat ? _____
2. Qui nomme le gouvernement ? _____
3. Comment le Président peut-il consulter le peuple directement ? _____
4. Qui est citoyen en France ? _____
5. Qu'est-ce que le pouvoir législatif ? _____

B. La Vème république

Revenu au pouvoir à la suite de la crise algérienne de mai 1958, Charles de Gaulle met fin au problème colonial. En 1960, la plupart des colonies françaises situées en Afrique de l'Ouest ou en Afrique-Équatoriale obtiennent leur indépendance vis-à-vis de la France. La séparation entre la métropole et les anciennes colonies se fait « en douceur » : de nombreux accords de coopération lient la France aux nouveaux pays indépendants. Il n'en va pas de même avec l'Algérie. Après des hésitations et des années de guerre, Charles de Gaulle se lance dans des négociations avec le FLN et les indépendantistes algériens. Ces négociations aboutissent aux **accords d'Évian, le 18 mars 1962**. L'Algérie devient indépendante, entraînant le retour en France des milliers d'anciennes familles de colons et de harkis, ces Algériens qui militaient et se battaient pour une « Algérie française ».

La politique de la République gaullienne est marquée aussi par une volonté **d'indépendance et de grandeur nationale**, dominée dans le monde de la guerre froide. Charles de Gaulle poursuit le programme nucléaire et la construction européenne lancés sous la IVe République. Ces deux leviers politiques sont pour lui le moyen d'affirmer et **confirmer la place de la France au sein des grandes puissances mondiales**.

Vidéo - Mai 68, La Grande explication

1. Quelles sont les revendications des étudiants ? _____
2. Quelles catégories sociales suivent les étudiants ? _____
3. Combien de personnes participent à ce mouvement au total ? _____
4. Quelle est la réaction politique ? _____

_____

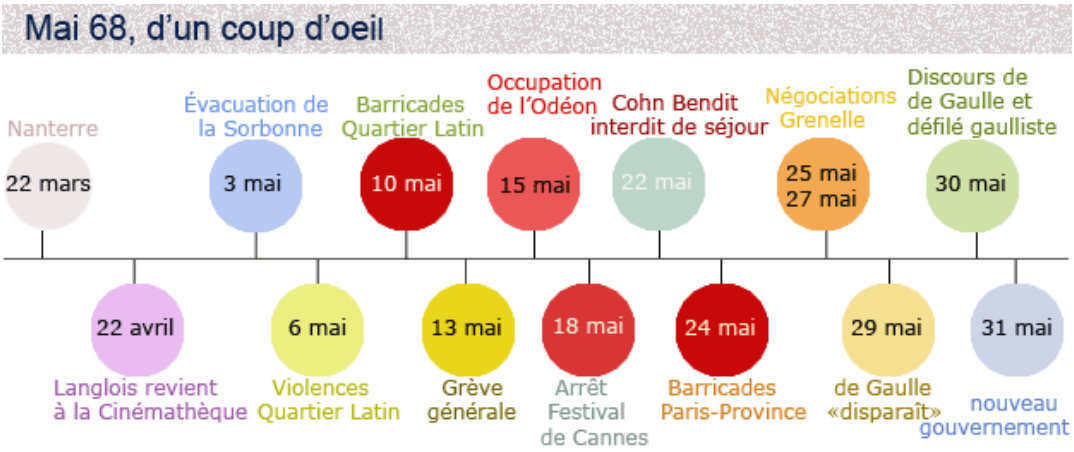

En **mai 1968**, une crise ébranle le pays. D'abord universitaire, la crise devient sociale ; une grève générale paralyse bientôt l'économie. Le 27 mai sont signés les accords de Grenelle, aussitôt rejetés par la base ouvrière. Le 30 mai, De Gaulle dissout l'Assemblée. La lassitude de l'opinion lui assure un triomphe lors des législatives de juin : les gaullistes remportent 294 sièges sur 485 (auxquels s'ajoutent 64 députés alliés, les Républicains indépendants).

De Gaulle tente de répondre à la crise par un projet de participation : des régions à la nation, des travailleurs à l'entreprise, etc. Il propose un référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat (avril 1969) : 52 % des Français votent contre. Estimant qu'il s'agit là d'un désaveu personnel, De Gaulle démissionne le lendemain.

Définition gaullisme :

Activité 2 : étudiez les documents ci-dessous et répondez aux questions

Pages 6 et 7 : DEUX ANS DE NÉGOCIATIONS AVEC LE F.L.N., par Serge BROMBERGER

BAGNOLES-DE-L'ORNE
TESSÉ-LA-MADELEINE
PHLÉBITES - VARICES
5 MAI — 25 SEPTEMBRE

LE FIGARO

ÉDITION DE 5 HEURES

LUNDI 19 MARS 1962

DIRECTEUR : Pierre BRISSON

MIDI : CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

DEMAIN

LE GÉNÉRAL DE GAULLE :
" Qui sait si la lutte et le sacrifice des morts n'auront pas aidé les deux peuples à mieux comprendre qu'ils sont faits pour marcher fraternellement ? "

• CET APRÈS-MIDI : Conseil des ministres à l'Élysée
• DEMAIN MATIN : Session extraordinaire du Parlement (message du président de la République, communication du gouvernement, débat)
• DIMANCHE 8 AVRIL : RÉFÉRENDUM (date probable)

Accord conclu hier à 17 h. 40 à Évian

• DÉCLARATION GÉNÉRALE : " La coopération de la France et de l'Algérie répond aux intérêts des deux pays "
• BEN KHEDDA A TUNIS : " J'ordonne à toutes les troupes de l'A. L. N. d'arrêter les combats "

BEN BELLA ET SES COMPAGNONS REGAGNENT RABAT VIA GENÈVE

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL AUBERT AUX TROUPES : « CESSEZ LE FEU »

DOCUMENT 1

1 – **Doc 1**. Présentez le document : nature, titre et date

2 – **Doc 1**. Quel est l'évènement annoncé ? Expliquez ce que cela veut dire.

3 – **Doc 1**. En citant le document, montrez que De Gaulle souhaite la paix en Algérie.

4 – **Doc 2**. Décrivez l'image. Quelle est la nouvelle arme souhaitée par De Gaulle

Inauguration du *Redoutable* à Cherbourg en 1967.
Sous-marin lanceur de missiles nucléaires, il est l'un des piliers de la force de dissuasion nucléaire française.

DOCUMENT 2

Questions étude de cas retrait de l'Otan - page 7

1. Présenter le document. _____

2. Citer un passage du texte qui montre que le monde est dans un contexte de Guerre froide.

3. Citer les raisons évoquées par De Gaulle pour se retirer du commandement intégré.

4. La France reste-elle une alliée des USA ? Justifier. _____

5. Rappeler le lien historique entre les USA et la France (culture générale).

6. Quelles sont les conséquences de ce retrait de la France, pour les Etats-Unis ? Citer le texte.

Étude de cas - retrait de l'OTAN par De Gaulle

Charles de Gaulle, Lettre au Président Lyndon Johnson, 7 mars 1966.

Le 7 mars 1966, le général de Gaulle, président de la République française, adresse au président américain Lyndon B. Johnson une lettre pour l'informer de la décision de la France de recouvrer l'entier exercice de sa souveraineté sur le sol national et de son intention de retirer ses forces des commandements intégrés de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Cher monsieur le président,

Notre Alliance atlantique achèvera dans trois ans son premier terme. Je tiens à vous dire que la France mesure à quel point la solidarité de défense ainsi établie entre quinze peuples libres de l'Occident contribue à assurer leur sécurité et, notamment, quel rôle essentiel jouent à cet égard les États-Unis d'Amérique.
Aussi, la France envisage-t-elle, dès à présent, de rester, le moment venu, partie au Traité signé à Washington le 4 avril 1949. Cela signifie, qu'à moins d'événements qui, au cours des trois prochaines années, viendraient à changer les données fondamentales des rapports entre l'Est et l'Ouest, elle serait, en 1969 et plus tard, résolue, tout comme aujourd'hui, à combattre aux côtés de ses alliés au cas où l'un d'entre eux serait l'objet d'une agression qui n'aurait pas été provoquée.

Cependant, la France considère que les changements accomplis ou en voie de l'être, depuis 1949, en Europe, en Asie et ailleurs, ainsi que l'évolution de sa propre situation et de ses propres forces, ne justifient plus, pour ce qui la concerne, les dispositions d'ordre militaire prises après la conclusion de l'alliance soit en commun sous la forme de conventions multilatérales, soit par accords particuliers entre le gouvernement français et le gouvernement américain.
C'est pourquoi la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements « intégrés » et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN.
Il va de soi que, pour l'application de ces décisions, elle est prête à régler avec les gouvernements alliés et, en particulier, avec celui des États-Unis, les mesures pratiques qui les concernent. D'autre part, elle est disposée à s'entendre avec eux quant aux facilités militaires à s'accorder mutuellement dans le cas d'un conflit où elle s'engagerait à leurs côtés, et quant aux conditions de la coopération de ses forces et des leurs dans l'hypothèse d'une action commune, notamment en Allemagne.
Sur tous ces points, cher monsieur le président, mon gouvernement va donc prendre contact avec le vôtre.

Mais, afin de répondre à l'esprit d'amicale franchise qui doit inspirer les rapports entre nos deux pays et, permettez-moi de l'ajouter, entre vous et moi, j'ai tenu, tout d'abord, à vous indiquer personnellement pour quelles raisons, dans quel but et dans quelles limites la France croit devoir, pour son compte, modifier la forme de notre alliance sans en altérer le fond.

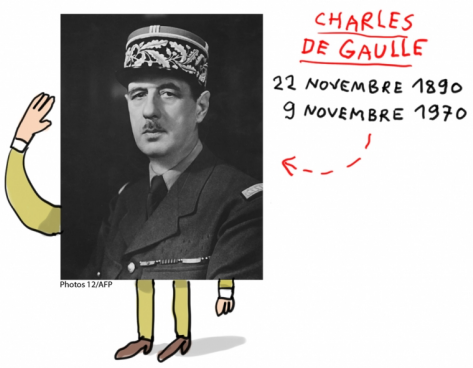

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher monsieur le président, les assurances de ma très haute considération et l'expression de mes très cordiaux sentiments.

Charles de GAULLE.

Chapitre 3 - Alternances et cohabitations

Quelles transformations décisives la société française connaît-elle entre les années 1950 et 1980 ?

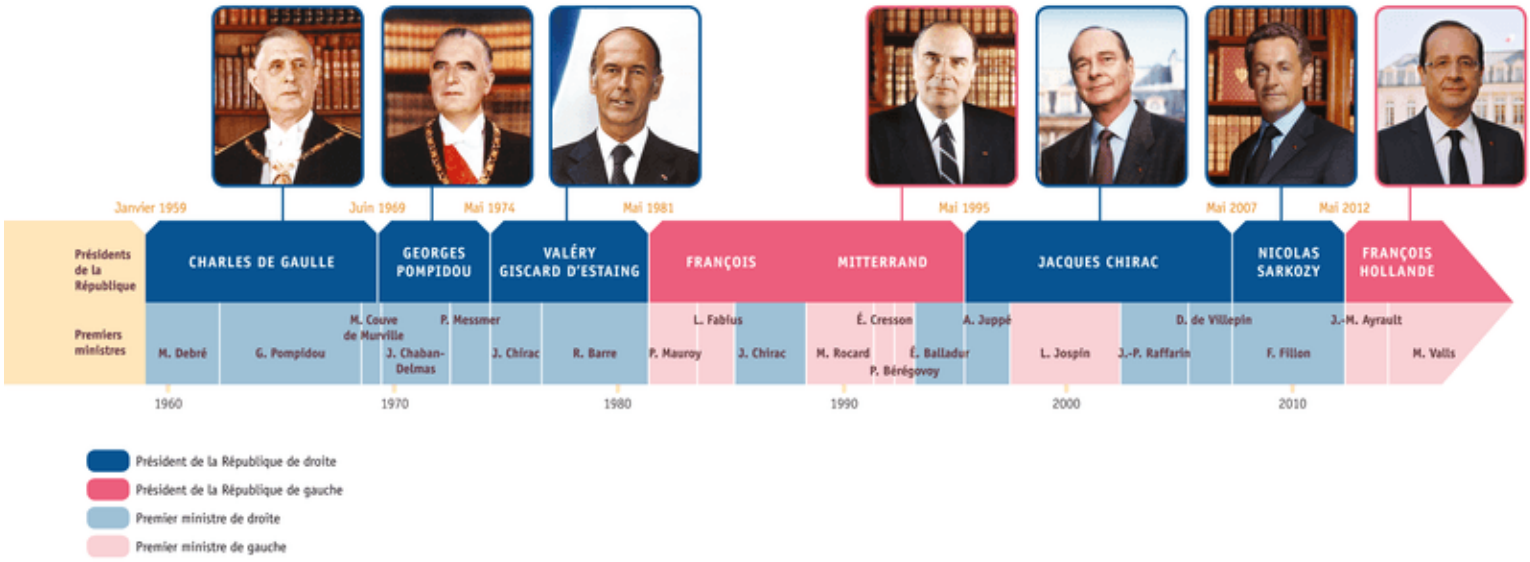

En 1986, la France connaît sa première cohabitation : le président et le Premier ministre n'appartiennent pas à la même tendance politique. François Mitterrand doit gouverner avec un Premier ministre issu d'une majorité à l'Assemblée dont les idées lui sont opposées. Il nomme Jacques Chirac à ce poste. Affaibli par des manifestations étudiantes, une crise en Nouvelle-Calédonie et une situation économique stagnante, Jacques Chirac est battu par François Mitterrand lors des présidentielles de 1988.

En 1993, une nouvelle cohabitation commence. François Mitterrand est toujours président, mais le Premier ministre, choisi à droite, est Édouard Balladur. Deux ans plus tard, les élections présidentielles de 1995 marquent, avec la victoire de Jacques Chirac, le retour de la droite gaulliste. Mais la dissolution ratée de l'Assemblée en 1997 entraîne une troisième cohabitation, avec le gouvernement socialiste de Lionel Jospin. Le mandat présidentiel passe alors à cinq ans pour éviter de nouvelles cohabitations paralysantes.

Les années 1990 et les trois cohabitations restent dominées par les mêmes axes politiques : construction européenne, fort niveau de chômage et problème du déficit budgétaire. En 2002, le président Chirac est réélu avec 82 % des voix face au candidat d'extrême droite, Jean-Marie Le Pen.
Les mutations économiques et sociales considérables qui affectent la France rendent le paysage politique français beaucoup plus complexe. La crise économique et du marché de l'emploi remet en cause ce modèle d'État providence construit à la Libération. Précarité, chômage, pauvreté, violence, insécurité deviennent des maux structurels de la société française.

Le clivage gauche-droite reste un marqueur originel et essentiel de la politique française, notamment lors des élections présidentielles, moment fort de la vie démocratique, privant ainsi d'espace le centre, mais aussi les extrêmes (extrême gauche et extrême droite).
Cependant, les multiples problèmes qui se posent à la France, les cohabitations, l'affirmation de courants différents, voire divergents, au sein des grands partis rendent le clivage gauche-droite moins lisible dans l'opinion, favorisant l'émergence de forces politiques plus tranchées ou aux sensibilités nouvelles : écologistes, extrême gauche ou extrême droite, plus ou moins unifiées.

Définition cohabitation :

RAPPEL

Rappel sur la construction européenne

Comment et pourquoi le projet européen est-il mis en œuvre ?

A. LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Après 1945, l'Europe sort affaiblie de la Seconde Guerre mondiale et très rapidement le monde est dominé par les États-Unis et l'URSS. Donc un rapprochement entre les États européens apparaît comme un moyen de garantir une paix durable et d'empêcher le déclin du vieux continent dans un monde bipolaire. Le but étant également de faire barrage à la « menace soviétique ».

En 1950, certains hommes politiques européens que l'on appelle les « **pères de l'Europe** » proposent de mettre en commun la production et la consommation du charbon et de l'acier, longtemps utilisés pour la fabrication des armes. Parmi eux se trouvent les Français, **Jean Monnet et Robert Schuman**. En 1951, la RFA, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signent le traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Ces six États d'Europe de l'Ouest s'unissent pour la paix et la prospérité.

B. DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE À L'UNION EUROPÉENNE

En mars 1957, par les traités de Rome, les six États vont plus loin dans la coopération et créent la Communauté économique européenne (CEE) qui prévoit un marché commun où sont progressivement abolies les barrières douanières. C'est un espace de libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes.
La CEE met en œuvre une **Politique agricole commune (PAC) en 1962**. En 1975, elle crée le Fonds européen de développement régional **(FEDER)** pour réduire les inégalités entre régions.
En 1985, les accords de Schengen prévoient la création d'un espace de libre circulation des personnes qui est mis en application en 1995. En 1987, le programme ERASMUS favorise la libre circulation des étudiants des pays membres. **La CEE devient un espace de puissance économique et commerciale attractif**. Elle suscite de nombreuses demandes d'adhésion et s'élargit au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark en 1973. Puis c'est au tour de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal (devenus des démocraties) dans les années 1980. La CEE compte, à cette date, 12 membres.

Le traité de Maastricht, signé en 1992, crée l'Union européenne (UE). Il permet d'étendre les compétences de l'organisation européenne. Il établit une **citoyenneté européenne** permettant aux citoyens de voter aux élections municipales européennes dans n'importe quel pays membre où ils sont établis. Il prévoit la création d'une **monnaie unique, l'euro, mise en circulation en 2002**. Toutefois, elle n'est pas adoptée par tous les pays membres (par exemple la Suède). Il prévoit également de mettre en place une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), c'est-à-dire une politique de coopération entre les États membres dans les domaines diplomatiques et de défense.
Avec l'effondrement du bloc soviétique, l'Union européenne accueille de nouveaux États : l'Autriche, la Suède et la Finlande, en 1995. Treize nouveaux États, principalement des pays d'Europe de l'Est et d'anciens régimes communistes, intègrent l'UE entre 2004 et 2013.

C. QUELS SONT LES NOUVEAUX DEFIS DE L'UNION EUROPÉENNE AUJOURD'HUI ?

Les opinions publiques manifestent une méfiance grandissante envers l'UE. On parle **d'euroscepticisme**, ce qui a fait échouer le projet de constitution en 2005. En effet, les électeurs français et néerlandais ont dit non à ce projet qui visait à améliorer les institutions de l'Union européenne. Du coup, le traité de Lisbonne en 2007 a été mis en place justement pour les réformer.
Aujourd'hui, des partis politiques veulent sortir de l'Union européenne. On parle de partis **europhobes**. D'ailleurs les électeurs du Royaume-Uni ont voté le 26 juin 2016 par voie référendaire pour sortir de l'UE : c'est le « **BREXIT** » (contraction de « British Exit »). La crise économique qui a touché l'Europe et le monde en 2008 a divisé l'UE.

La situation géopolitique au Proche-Orient **divise l'UE quant à la politique à adopter face à la crise migratoire** qui en découle. Les pays de l'Europe de l'Est sont pour une fermeture de leurs frontières et refusent l'arrivée de réfugiés sur leur territoire. L'Allemagne a une position différente car celle-ci accueille des migrants et des réfugiés, notamment syriens. Les raisons sont multiples. Tout d'abord, par un souci d'humanité en apportant de l'aide à ceux qui sont dans le besoin. Mais l'Allemagne a aussi un besoin de main-d'œuvre car sa population est vieillissante. **Le problème du terrorisme remet en cause la libre circulation au sein de l'UE.** De plus, l'Union européenne a encore du mal à s'imposer comme une puissance sur la scène diplomatique.

Document : Déclaration de Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, prononcée à Paris le 9 mai 1950

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire[1] de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. […]

Le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment[2] d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Source : *Fondation Robert Schuman.*

Notes :
1. Séculaire : qui dure des siècles.
2. Ferment : base d'une communauté.

Questions

1- À l'aide des passages soulignés du texte, expliquez la situation de l'Europe en 1950.

2- Relevez dans le texte deux passages qui montrent que pour Robert Schuman la construction européenne doit d'abord être une union économique.

3- Citez deux autres objectifs de la construction européenne pour Robert Schuman.

4- Quelle réalisation concrète propose-t-il pour la création d'une Europe unie ?

5- Robert Schuman espère la construction d'une « communauté plus large et plus profonde ». Montrez à l'aide de vos connaissances que son vœu a été réalisé.

Chapitre 3 - Femmes et hommes dans la société française

Quelles transformations décisives la société française connaît-elle entre les années 1950 et 1980 ?

A. UNE SOCIÉTÉ QUI ÉVOLUE

Entre croissance et dépression économique

Vidéo - les Trente Glorieuses

Questions :

1. Quelle aide reçoit la France après la Seconde Guerre mondiale ? _____
2. Quels sont les domaines qui se modernisent fortement ? _____
3. Citer les avancées, progrès, innovations des Trente Glorieuses.

_____

_____

_____

4. Comment la société est-elle transformée ? _____

_____

_____

5. Quel évènement marque la fin de cette période ? _____

Du début des années cinquante jusqu'à 1973, le taux de croissance de l'économie française est en moyenne de 5 % par an : ce sont les **« Trente Glorieuses »**. Les Trente Glorieuses ont transformé l'économie, les emplois et la structure de la population active. L'agriculture a besoin de moins de bras car elle s'est réorganisée autour de grandes exploitations. L'industrie et le secteur des services sont en expansion. **Les campagnes se dépeuplent** au profit des centres urbains, industrialisés et tournés vers les services. Entre 1945 et les années 1980, la France devient plus urbaine. Les jeunes quittent les campagnes pour travailler en ville : c'est **l'exode rural**.

L'espérance de vie progresse considérablement. Entre 1950 et 1980, l'âge moyen d'un Français à sa mort passe de 60 à 70 ans. Cela s'explique par l'amélioration des conditions de vie, en lien avec la croissance économique, mais aussi grâce aux innovations médicales, nombreuses dans la seconde moitié du xxe siècle. La mise en place de la Sécurité sociale et d'un système de protection sociale (caisses de retraite…) explique aussi cet allongement de la durée de vie. La population vieillit.

La croissance économique est liée à une consommation de masse, c'est-à-dire une augmentation de la consommation dans des couches de plus en plus larges de la population. Le niveau de vie des Français est **multiplié par trois** entre 1949 et 1979 et la **consommation est multipliée par 20**. Cela concerne principalement l'automobile (la 4 CV), les équipements électroménagers et la télévision. **Par exemple, le taux d'équipement des ménages passe de 7,5 % à 79 % pour le réfrigérateur, de 1 % à 69 % pour la télévision.** Mais à partir de 1974, la France entre dans une période de crise économique. Cela se traduit par une forte **poussée du chômage** touchant principalement les jeunes sans expérience et les ouvriers sans qualification.

Vidéo - Crise pétrolière de 1973

Prise de notes :

Mais l'augmentation des prix pétroliers (1973-1979) entraîne le début d'une crise économique. Si le PIB et la production continuent de croître, **la croissance se ralentit**. Le chômage augmente, sans connaître en France de véritable décrue depuis les années 1980. Plusieurs raisons à cela : aux chocs pétroliers sont venues s'ajouter les délocalisations vers les pays où la main-d'œuvre est moins chère (Asie de l'Est). Les industries traditionnelles (aciéries, automobiles, textiles…) et l'agriculture se sont grandement transformées durant cette période.

Une transformation démographique

Entamée pendant la guerre, vers 1942, **la croissance démographique** s'accélère après le conflit. De 1945 à 1965, la population française augmente en moyenne de 1,2 % par an et passe de 40,5 millions en 1946 à 52, 6 millions d'habitants en 1975. **On parle pour cette « révolution démographique » de « baby-boom »**. Cela résulte d'un bouleversement psychologique décisif marqué par la confiance dans le présent et dans l'avenir. Mais à partir de 1965, la baisse de la fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie entraînent un vieillissement de la population française.

Document 1: Le village de Douelle en Quercy. J. FOURASTIE, *Les 30 Glorieuses*, Fayard, 1979

	1946	1975
Population totale	534	670
Population active	279	215
- dont population agricole	(208)	(53)
- dont secteur tertiaire	(32)	(102)
Nombre annuel moyen de naissances	21	14
Nombre moyen de décès de bébés de moins d'un an	2 par an	1 tous le 5 ans
Rendement à l'hectare (blé)	12	35
Nombre de tracteurs	2	40
Nombre de logements	163	212
Maisons de moins de 20 ans d'âge	3	50
Cuisinières à gaz	3	197
Machines à laver le linge	0	180
Réfrigérateurs	5	210
Téléphones	5	110
WC intérieurs à chasse d'eau	10	150
Automobiles	5	280
Radio	50	250
Téléviseurs	2	200

L'immigration, après la Seconde Guerre mondiale, est un autre élément qui explique l'augmentation de la population française. Elle représente **un tiers de l'augmentation de la population** entre 1946 et le début des années 1970. C'est elle qui empêche la population de baisser de manière significative. De 1946 à 1974, la population étrangère passe de 1,7 million à 3,4 millions. Jusque dans les années 1950, c'est principalement une immigration européenne. La situation change au milieu des années 1950, qui voient un très fort accroissement de l'immigration africaine (Maghreb puis Afrique subsaharienne), en réponse à l'accélération de la croissance et aux **besoins grandissants de main-d'œuvre dans différents secteurs industriels** (construction et métallurgie). L'arrivée de ces « travailleurs immigrés » révèle le manque criant de logements : les bidonvilles se multiplient. Face à la crise économique, l'État décide de fermer les frontières aux immigrés de travail en 1974. Ils sont contraints de choisir entre le retour au pays ou l'installation définitive. **Pour faciliter leur intégration, le droit au regroupement familial est reconnu en 1976.**

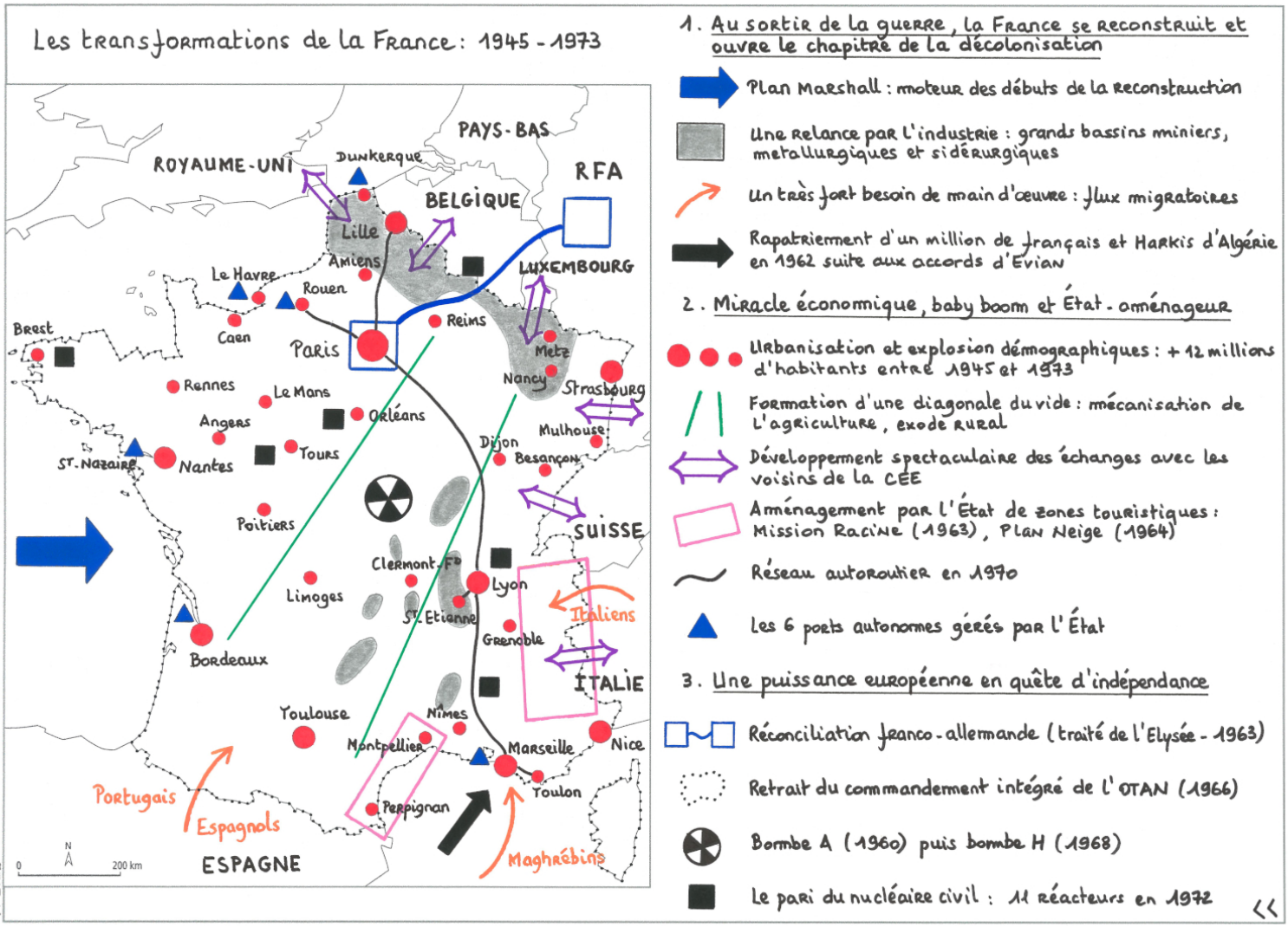

Questions :

1. Quelles sont les origines des flux migratoires pendant les Trente Glorieuses ? _____

_____

2. Montrez que le secteur industriel est bouleversé. _____
3. Quels sont les effets de la création de la CEE ? _____
4. Montrez que la paix est stabilisée. _____
5. Relevez des éléments liés à la souveraineté nationale (armée, sécurité…). _____

_____

B. UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ ?

Les aspirations « des jeunesses » - voir le cours sur mai 68

Les combats pour les droits des femmes

« Nous qui sommes sans passé les femmes, nous qui n'avons pas d'histoire. Depuis la nuit des temps les femmes, nous sommes le continent noir. Debout femmes esclaves et brisons nos entraves. Debout. Debout. Debout ». Ainsi commence L'hymne des femmes du **MLF, Mouvement de libération des femmes**, une des principales organisations féministes en France. À travers le féminisme, les femmes revendiquent à partir des années 1970 des droits et le droit à l'autonomie. Ce féminisme a aussi œuvré pour que les femmes obtiennent la « **libre disposition de leur corps** » et a contribué à dissocier sexualité et procréation c'est-à-dire le fait de concevoir et de donner naissance à un enfant.

C. LES RÉPONSES POLITIQUES

Une libéralisation de la société

Les gouvernements répondent aux attentes en adoptant de nouvelles législations. Les jeunes obtiennent **le droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans en 1974**. Des lois majeures concernant l'université (aides aux étudiants, professionnalisation…) sont mises en place. Un secrétariat d'État à la Condition féminine est institué en 1974. **Le droit à l'avortement est voté en 1975** et confirmé quatre ans plus tard (Loi Veil). Des lois sont votées également pour lutter contre les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes.

Etude de cas

LA LOI VEIL ET LA LEGALISATION DE L'AVORTEMENT

Document d'accroche/ Photographie de Simone Veil, ministre de la Santé, présentant la loi sur la légalisation de l'avortement à l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974

Questions

1. Présentez le document (nature, date, lieu, …).
2. Décrivez la scène, en vous intéressant au cadre, aux personnages et à leurs gestes.
3. Quelle problématique peut-on en tirer ?

Doc 1/ Extraits de la loi Veil

« Article L. 2212-1 – « La femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse. »

« Article L. 2212-2 – « L'interruption volontaire de grossesse ne peut être pratiquée que par un médecin. Elle ne peut avoir lieu que dans un établissement de santé, public ou privé, ou dans le cadre d'une convention conclue entre le praticien et un tel établissement, dans les conditions fixées par décret du Conseil d'État. »

Questions

1. Quel est le sujet central de la loi Veil ?
2. Quelle mesure est défendue par l'article L. 2212-1 ? Pourquoi parle-t-on de détresse ?
3. Qu'impose l'article L. 2212-2 ?
4. Qu'est-ce que cela sous-entend sur la situation avant la loi ?

Des mesures sociales

Au début des années 1950, un tiers des Français sont mal-logés. En 1959, on dénombre 350 000 taudis. La situation est particulièrement critique pour les immigrés dont la plupart sont logés dans des hôtels misérables, des caves, des bidonvilles. L'État lance alors des programmes de construction d'habitations à loyer modéré (HLM) pour répondre au manque de logements.

Les salariés bénéficient d'une législation de plus en plus favorable : extension des congés payés (trois semaines), baisse du temps de travail hebdomadaire, création d'un salaire minimum (SMIC), en 1970. Pour faire face à la pauvreté dans les années 1980, l'État crée le RMI, revenu minimum d'insertion, assurant à toute personne un revenu minimal. Après la crise de 1974, le chômage connaît toutefois une très forte progression entraînant, malgré toutes ces mesures, des conflits sociaux importants à partir de 1985.

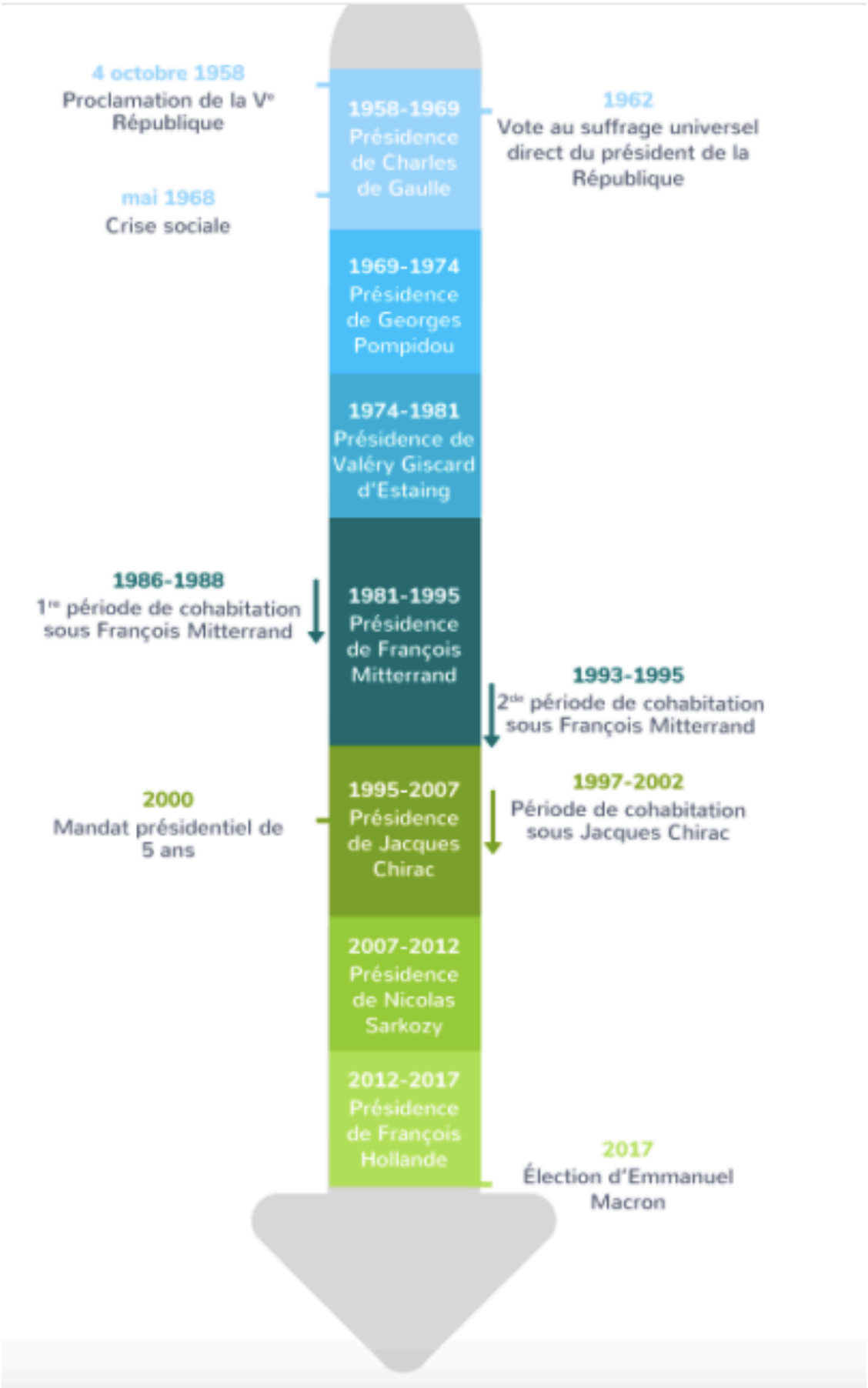
4 octobre 1958
Proclamation de la Ve République
mai 1968
Crise sociale
1958-1969
Présidence de Charles de Gaulle
1962
Vote au suffrage universel direct du président de la République
1969-1974
Présidence de Georges Pompidou
1974-1981
Présidence de Valéry Giscard d'Estaing
1986-1988
1re période de cohabitation sous François Mitterrand
1981-1995
Présidence de François Mitterrand
1993-1995
2de période de cohabitation sous François Mitterrand
2000
Mandat présidentiel de 5 ans
1995-2007
Présidence de Jacques Chirac
1997-2002
Période de cohabitation sous Jacques Chirac
2007-2012
Présidence de Nicolas Sarkozy
2012-2017
Présidence de François Hollande
2017
Élection d'Emmanuel Macron